



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10871
26 janvier 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
PAR INTERIM DE LA GUINEE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 26 janvier 1973 l'informant qu'en l'absence du représentant et du représentant adjoint de la Guinée, M. Philippe Maddy a été nommé représentant par intérim de la Guinée au Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général estime que cette lettre constitue des pouvoirs provisoires satisfaisants.